

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 20 JUIN 2014 – 20H00

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 16 juin 2014.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 14 Votants : 14 + 1 pouvoir

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES, Mme Julie SAMAIN, Mme Emilie TAVERNIER.

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Amale CHABBERT (procuration à Mme Julie SAMAIN).

Madame Julie SAMAIN est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Voir supra :

- Procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- Feuille de proclamation des résultats

#### 2. SUBVENTION – COLLEGE MERCOYROL (CRUAS)

Le Principal du Collège Albert Mercoyrol de Cruas nous a transmis les projets de sorties pédagogiques pour l'année 2014 et sollicite une demande d'aide financière d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents 14 voix pour + 1 pouvoir** :

- **D'attribuer** une participation financière d'un montant de 300 € en vue de permettre la réalisation des objectifs présentés pour l'année 2014 ;
- **D'inscrire** la dépense au budget communal 2014.

*Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : subvention exceptionnelle.*

*Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents 14 voix pour + 1 pouvoir.*

### **3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 16 mai dernier, le Conseil Municipal avait retenu le principe d'étudier l'octroi de subventions ponctuelles aux associations locales pour des projets innovants, et ce afin de contribuer à l'animation du village.

L'Amicale Laïque a présenté une demande de subvention pour l'organisation d'un repas le soir de la fête des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents 14 voix pour + 1 pouvoir :**

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Amicale Laïque pour la réalisation de ce projet ;
- **D'inscrire** la dépense au budget communal 2014.

### **4. SERVICES PERISCOLAIRES : APPROBATION DU REGLEMENT DES TAP ET TARIFS**

#### **4.1. APPROBATION DU REGLEMENT DES TAP**

Madame Emilie TAVERNIER donne lecture du projet de règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), préparé par la Commission Ecole et Services Périscolaires.

Monsieur le Maire soumet le projet de règlement à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 14 voix pour + 1 pouvoir :**

- **Approuve** le règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), joint en annexe.

#### **4.2. TARIFS**

##### **\* Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Monsieur le Maire informe que le coût global des TAP est estimé à 18 500 €. Le coût restant à la charge de la commune est évalué à 13 500 €, du fait de l'aide de l'Etat de 50 € par enfant scolarisé.

Il propose que la commune prenne à sa charge les frais liés à la mise en place des TAP pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents  
**14 voix pour + 1 pouvoir :**

- **Approuve** la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la rentrée scolaire 2014/2015.

\* **Garderie**

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la garderie à 20 € par trimestre et par enfant et ce, à compter à la rentrée scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents  
**14 voix pour + 1 pouvoir DECIDE :**

- **de Fixer** le montant de l'inscription à la garderie à **20 € par trimestre et par enfant** et ce, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

**5. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Après lecture du courrier de l'AMF, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la motion de soutien suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation

des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Baix rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Baix estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Baix soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 14 voix pour + 1 pouvoir :**

- **Approuve** la motion de soutien aux demandes ci-dessus formulées par l'AMF.

## **6. INFORMATIONS**

### **- Théâtre chez l'Habitant :**

La Commission Culture a pris contact avec la Compagnie Altra Parte. La date retenue pourrait être le 19 juillet 2014, sous réserve de trouver un lieu validé par la compagnie.

### **- Bulletin Municipal :**

Point sur l'avancement des articles du bulletin municipal.

### **- Site internet :**

Présentation de l'avancée du projet de site internet.

### **- Travaux réalisés :**

Mise en sécurité du clocher de l'Eglise.

Curage du fossé la Garenne.

Terrains de tennis : en cours de nettoyage et remise en état.

## **- Fouilles archéologiques quartier les Champs**

Des vestiges datant de plus de 5 000 ans ont été découverts sur la commune par une équipe d'archéologues de l'institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Le site exploré s'étend sur une surface d'un hectare et demi, ce qui en fait le premier site néolithique de plein air de cette étendue en Ardèche découvert à ce jour.

Après un décapage mécanique, les archéologues ont découvert plusieurs foyers, composés de galets du Rhône, avec des restes de charbon ; ainsi que des silos avec la présence de nombreux fragments de meule, de tessons, de poteries et céramiques. Ces poteries et céramiques permettront de préciser la datation relative du site et son appartenance culturelle. Ces vestiges datent du Néolithique moyen et final, et sont pourraient être vieux de 3200 à 3700 ans avant J.-C.

Aux cours des différentes fouilles, l'équipe a aussi découvert des sépultures : une première sépulture, avec un squelette en position fœtale, reposant au fond d'un silo, puis une autre, où se distinguent parfaitement bien trois squelettes, qui pourraient appartenir à des personnes rejetées. Il s'agit peut-être d'un sacrifice : aux côtés des squelettes se trouve un vase, qui aurait pu être une offrande.

Un squelette d'animal a également été trouvé ; il pourrait s'agir d'un cochon ou d'un sanglier, et çà et là, la présence de très nombreux silex taillés (flèches, pointes,...).

Autour de ces vestiges, quelques creusements évoquent la présence de bâtiments élevés sur poteaux de bois. Un ensemble qui laisse penser que, sur ce terrain, se trouvait probablement un village entier.

## **- Fête Nationale**

La Fête Nationale sera célébrée les 12 et 14 juillet 2014.

Organisation et mise en place du feu d'artifice : RDV le 12 juillet à 14h00 place de l'Eglise pour les élus et le service technique

### **Programme : Samedi 12 juillet 2014**

15h00 Concours de pétanque organisé par le Foyer des Jeunes, place des Ecoles.

22h30 Feu d'artifice tiré sur les bords du Rhône.

23h00 Bal public organisé par le Foyer des Jeunes, place de l'Eglise.

### **Lundi 14 juillet 2014**

09h45 Départ défilé place de l'Eglise avec la participation de la Batterie Fanfare des Sapeurs Pompiers de Le Pouzin et de la Population.

10h00 Cérémonie commémorative au monument aux Morts - dépôt de gerbes- allocution du Maire - verre de l'amitié offert par la Municipalité, à la salle des fêtes.

**- Jeudi 14 août 2014 à 10h30 : visite du village** organisée par le Pays d'Art et d'Histoire lors de son cycle « *L'empreinte médiévale en Barrès-Coiron* »

**- Prochain réunion du Conseil Municipal** : jeudi 24 juillet 2014 à 20h00 (à confirmer).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h00.